

**fête de la
Science**

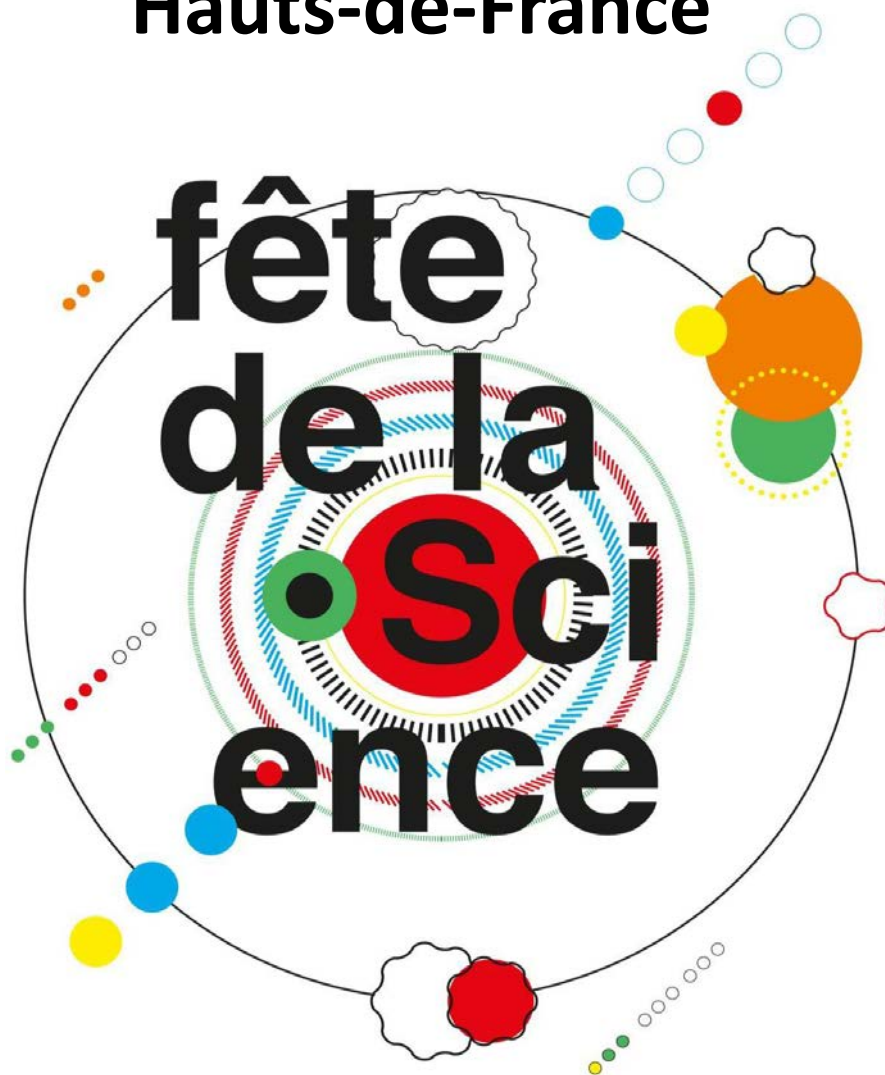

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Région
Hauts-de-France

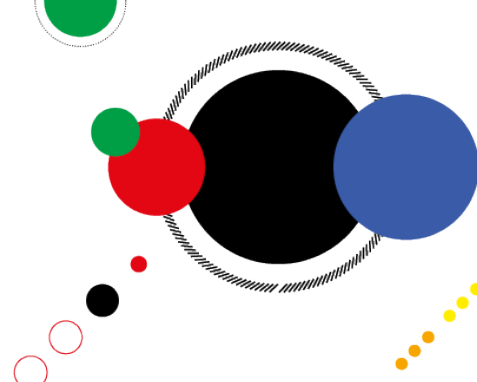

ombelli
science

APPEL À PROJETS 2022

Hauts-de-France



**Guide d'accompagnement
des porteurs de projet
&
Règlement de l'appel à projet**



La 31e édition de la Fête de la science se déroulera du 7 au 17 octobre 2022.

Cette manifestation nationale vous offre l'occasion de partager la science, la technique et l'innovation auprès d'un public varié et nombreux.

Dépôt des candidatures avant le 27 avril 2022

1. Le dossier de candidature est à compléter en ligne : veuillez d'abord saisir vos informations d'authentification à partir d'un lien que vous trouverez sur [la page de la coordination régionale sur le site national de la Fête de la science](#).

2. Vous recevrez ensuite, directement sur votre boîte mail, un accès nominatif au dossier de candidature en ligne. Celui-ci permettra de sauvegarder vos informations au fil de la saisie.



Coordination régionale

Ombelliscience

La Graineterie

12 rue Dijon

80000 Amiens

03 65 80 14 41

fetedelascience@ombelliscience.fr

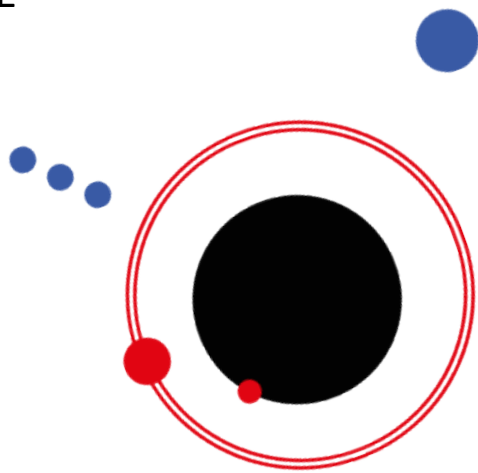



SOMMAIRE

I. GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

- A. QU'EST-CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?
- B. THEMATIQUE NATIONALE DE LA 31^e EDITION
- C. METTRE EN OEUVRE UNE ACTION
- D. COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?
- E. RESSOURCES POUR ELABORER VOTRE PROJET

II. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

- A. OBTENIR LE LABEL « FETE DE LA SCIENCE »
 - B. OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE
 - C. INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
 - D. CRITERES DE LABELLISATION
 - E. CRITERES D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE
 - F. CALENDRIER PREVISIONNEL 2022
- 
- 

I. GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

A. QU'EST-CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?

- Initiée et pilotée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Depuis 1991 : 31^e édition en 2022 !
- Tous les ans au mois d'octobre
- 10 jours de manifestations gratuites
- Destinée à tous les publics
- Partout en France métropolitaine, en outre-mer et à l'international

Des milliers d'acteurs scientifiques, culturels et pédagogiques se mobilisent pour partager avec les publics leur enthousiasme pour les sciences, les techniques et les innovations.

Musées, centres de culture scientifique et technique, universités et écoles d'enseignement supérieur, centres d'innovation, bibliothèques et lieux culturels de proximité... de nombreux sites ouvrent leurs portes. Certains lieux éphémères sont créés pour la Fête de la science, permettant le regroupement de plusieurs activités.

OBJECTIFS

- ✓ Sensibiliser les publics à la science et à ses enjeux
- ✓ Favoriser le partage des savoirs entre chercheurs et citoyens
- ✓ Valoriser le travail de la communauté scientifique
- ✓ Susciter des vocations chez les jeunes

De multiples formats de médiation permettent de faire vivre les sciences à tous les publics dans une approche ludique et festive : ateliers, conférences, jeux, parcours, festivals, spectacles vivants ou encore visites de laboratoires, de sites naturels et industriels...

Des milliers d'événements sont proposés de manière ponctuelle sur l'ensemble du territoire ou regroupés dans des événements d'envergures tels que les villages des sciences, les festivals, les parcours scientifiques.

VALEURS DE LA FETE DE LA SCIENCE

- ✓ PARTAGE
- ✓ CREATIVITE
- ✓ CONVIVIALITE
- ✓ RESPONSABILITE

Dans la région des Hauts-de-France, l'Etat, la Région et les collectivités territoriales sont impliqués dans la mise en œuvre de cet événement aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de la culture et de l'éducation pour une plus grande ouverture des sciences aux publics et notamment aux jeunes.

La coordination régionale de la Fête de la science en Hauts-de-France est confiée par l'Etat et la Région à l'association Ombelliscience.

➔ [Consulter la charte nationale des valeurs de la Fête de la science](#)

B. THEMATIQUE NATIONALE DE LA 31^e EDITION

« Le Changement climatique : atténuation et adaptation »

Pour exemple, la thématique pourra être traitée par le biais des questions suivantes :

- Comment observe-t-on l'impact de l'activité humaine sur le climat ?
- Comment peut-on atténuer le changement climatique futur (émissions de gaz à effet de serre, adaptation de nos sociétés) ?
- Comment faire face à la désinformation et aux climato sceptiques ?
- Quels effets observe-t-on déjà (ou pourront avoir) sur les ressources en eau, l'agriculture ou les plantations forestières, les migrations humaines ?
- Comment transformer les villes et les transports pour s'adapter aux nouvelles conditions de vie à venir (qualité de l'air, végétalisation, modification des propriétés des bâtiments, mix énergétique...) ?
- Quelles approches sociales des questions climatologiques et des inégalités écologiques ?
- Quels modèles économiques et politiques pour accompagner la transition climatique ?
- Quels nouveaux récits à la fois littéraire, historique, de communication et éducatif ?
- Comment favoriser le passage à l'action, l'engagement individuel.

Source : MESRI

C. METTRE EN OEUVRE UNE ACTION

À qui s'adresse cet appel à projet ?

Universités et écoles d'ingénieurs ; Organismes publics de recherche ; Etablissements scolaires ; Associations ; Collectivités territoriales ; Etablissements publics de coopération intercommunale...

Quand aura lieu la 31^e édition ?

Elle se déroulera, partout en France métropolitaine, **du vendredi 7 au lundi 17 octobre 2022.**

Quels sont les publics ciblés ?

Tous les publics, de tous âges, familles, scolaires (primaires, collégiens, lycéens), étudiants, curieux, passionnés de sciences...

Quelles sont les formes d'actions possibles ?

Ateliers (expériences, manipulations, démonstrations), expositions, spectacles, visites de site, jeux, conférences, rencontres/débats, en présentiel et/ou à distance en utilisant divers outils numériques... Toutes les formes originales et créatives sont encouragées.

Quels sont les lieux d'accueil des publics ?

Lieux et espaces publics, campus universitaires, centres de recherche, lieux culturels et patrimoniaux, espaces naturels...

De quelle façon puis-je participer en tant que porteur de projet ?

- Soit en proposant un **événement ponctuel**
- Soit en proposant un **événement multi-animations.**

Typologies d'évènements d'envergure (source MESRI)

Village des sciences : évènement rassemblant un grand nombre d'évènements ponctuels, sur un lieu unique

Festival : évènement rassemblant un grand nombre d'évènements ponctuels, sur un ou plusieurs lieux, autour d'activités associant le spectacle, les arts ou les loisirs

Parcours scientifique : évènement rassemblant plusieurs évènements ponctuels proposés sur des lieux différents, autour d'une thématique

Si vous souhaitez proposer un évènement ponctuel dans le cadre d'un évènement d'envergure mis en œuvre par une tierce structure, merci de prendre contact avec la coordination régionale.

→ [Consulter la charte nationale des évènements Fête de la science](#)

D. COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

Déposer une candidature se fait en deux étapes : le remplissage du dossier de candidature en ligne et l'inscription des évènements sur le site web national.

D.1 Déposer le dossier de candidature en ligne

Si votre projet est porté par un consortium d'acteurs il est nécessaire d'identifier une structure pour assurer le dépôt du dossier de candidature.

Voici les deux étapes :

1. Faites acte de candidature en complétant le dossier de candidature avant le 27 avril 2022 en ligne : veuillez d'abord saisir vos informations d'authentification à partir d'un lien que vous trouverez sur [la page de la coordination régionale sur le site national de la Fête de la science.](#)

2. Vous recevrez ensuite, directement sur votre boîte mail, un accès nominatif au dossier de candidature en ligne. Celui-ci permettra de sauvegarder vos informations au fil de la saisie. remplir le dossier le plus précisément possible.

Le dossier en ligne comprend deux volets :

1^{er} volet : Demande du label « Fête de la Science ». Ce volet est obligatoire pour faire acte de candidature.

2nd volet : Demande de soutien financier. Ce volet complémentaire est facultatif. Il s'adresse uniquement aux porteurs de projets qui souhaitent solliciter une aide financière pour la mise en œuvre de leur projet. Un budget détaillé devra être joint au dossier sous la forme d'un tableau accessible en ligne sous format Word ou Excel et à compléter en détaillant les types de charges et de produits prévisionnels.

Les données renseignées dans le dossier de candidature seront examinées en vue de la labellisation de votre projet et de l'examen de l'éventuelle demande de soutien financier. Il est donc essentiel de remplir le dossier le plus précisément possible. Si besoin, prenez contact avec la coordination régionale.

Les informations renseignées sont enregistrées au fil de la saisie, **dès que vous passez à la page suivante.** Vous pouvez utiliser le lien unique qui vous a été envoyé pour revenir à votre dossier à tout moment, sans perdre les informations déjà saisies.

D.2 Inscrire vos événements sur le site web national www.fetedelascience.fr avant le 27 avril.

A quoi sert cette inscription :

- A intégrer vos événements dans la programmation régionale et nationale
- A répondre aux questionnaires d'évaluation que vous recevrez dès septembre 2022.

Soyez vigilant aux informations enregistrées car elles sont destinées aux publics cibles de votre projet. Elles doivent donc être le plus claires, précises et attractives possible.

Le visuel enregistré doit être de qualité (une image dont vous disposez des droits d'utilisation ou une image libre de droit. **Evitez les logos**).

Les données inscrites par vos soins seront publiées à la mi-juin par la coordination régionale, à l'issue du comité consultatif de labellisation. Elles constitueront le programme régional et seront alors visibles du public. Vous aurez la possibilité, dans les semaines suivantes, de mettre les données à jour.

C'est également à partir de ces données que s'effectuera l'envoi en septembre des questionnaires d'évaluation qui permettent à la coordination régionale et à la coordination nationale de réaliser les bilans de l'édition.

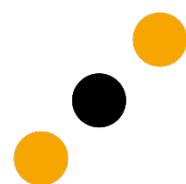
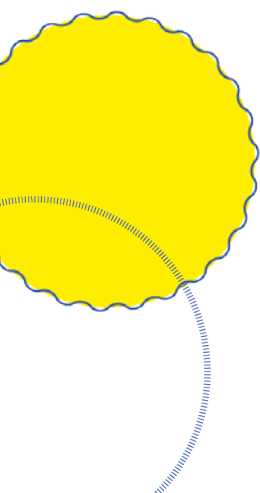
Procédure : Vous devez cliquer sur le bouton rouge « **Contribuer** » situé sur la gauche de l'écran, sous le Menu. Vous accéderez ainsi à un espace personnel de connexion où vous pourrez créer et/ou accéder à votre compte puis déposer votre (vos) événement(s) via un formulaire. Pensez bien à vous identifier sous le nom de votre structure.

Les aides à la saisie : Le formulaire d'inscription d'événements contient une aide contextuelle. Il s'agit des symboles « ? » situés aux niveaux des champs clés du formulaire et qui accompagnent directement les porteurs de projet dans l'espace connecté.

[Une aide à la saisie pour enregistrer votre sur le site national est disponible sur le site de la Fête de la science.](#)

Afin de gagner en clarté sur les contributeurs du site et les porteurs de projet, les utilisateurs doivent indiquer s'ils font partie d'une organisation (rechercher celle-ci dans la liste des organisations existantes ou bien l'ajouter si elle n'existe pas : attention aux doublons!). Ceci est possible via l'espace « Mon profil » depuis le tableau de bord de l'espace connecté.

Un import automatique de tous les événements du site national www.fetedelascience.fr sera effectué en septembre 2022 dans l'agenda du portail www.echosciences-hauts-de-france.fr.



E. RESSOURCES POUR ELABORER VOTRE PROJET

Ressources en région Hauts-de-France

Ombelliscience et ses partenaires proposent des ateliers organisés en visioconférence et présentiel pour développer de nouvelles idées, pratiques de médiation et partenariats.

Plus d'informations [sur le site d'Ombelliscience](#).

Vous pouvez consulter le [catalogue des outils itinérants](#) (expositions, mallettes, planétarium...) pour la médiation scientifique et technique dans les Hauts-de-France sur la plateforme régionale EchoSciences Hauts-de-France. Vous y trouverez de nombreux outils de médiation disponibles au prêt ou à la location. Les modalités d'emprunt sont indiquées dans les dernières pages.

Création d'Escape Game : [Dédale Factory](#) est une association qui œuvre dans la création de ludification (ou gamification) des espaces, via des parcours type "escape game" ou "jeu de piste" au service d'objectifs historiques, culturels ou pédagogiques.

Ressources nationales

Plusieurs dispositifs sont à votre disposition pour trouver de l'inspiration ou mettre en place des animations pendant la manifestation.

Monter un « escape game » scientifique :

- [Sur le thème des idées reçues](#) (édition 2018 réactualisée en 2020)
- [Sur la recherche scientifique](#) (édition 2019)

Ces escapes games ont été créés par les associations Délires d'Encre et Science Animation en Occitanie.

L'escape game sur les idées reçues s'appuie sur le contenu de l'ouvrage « 25 vraies fausses idées en sciences ».

L'escape game sur la recherche scientifique s'appuie sur le contenu de l'ouvrage « Sciences en bulles » de l'édition 2019 de la Fête de la science.

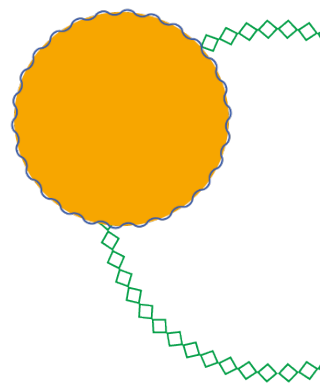
Les livres de la Fête de la science :

- 2016 : [25 découvertes pour les 25 ans de la Fête de la Science](#)
- 2017 : [Les 24 heures des sciences](#)
- 2018 : [25 vraies fausses idées en sciences](#)
- 2019 : [Sciences en Bulles](#)
- 2020 : [Sciences en bulles \(Planète Nature\)](#)
- 2021 : [Sciences en bulles \(Eureka\)](#)
- 2022 : [Sciences en bulle \(Changement climatique\)](#)

Utiliser [le dispositif Jeu à Débattre](#) pour initier les adolescents au débat citoyen sur des questions de société d'actualité en lien avec la recherche scientifique. Ce dispositif est conçu par l'association l'Arbre des Connaissances.

4 thématiques sont disponibles : l'humain augmenté ; la biologie de synthèse ; l'intelligence artificielle, les addictions

Pour plus de renseignements sur le dispositif : Camille Volovitch - cvolovitch.adc@gmail.com



II. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

A. OBTENIR LE LABEL FETE DE LA SCIENCE

Le label « Fête de la science » permet à votre projet d'intégrer la programmation nationale et régionale.

Le label « Fête de la science » est octroyé aux actions qui respectent [la charte des valeurs](#) et la [charte des événements](#) définies par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

B. OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE

Vous avez la possibilité de solliciter une aide financière pour la réalisation de votre(vos) projet(s).

A noter que dans ce cadre, un seul financement pourra être accordé par structure régulièrement déclarée pour l'exercice légal de son activité, dotée d'un statut juridique et d'un N° de SIRET. Dans le cas d'un projet porté par plusieurs structures, une seule demande de financement pourra être effectuée par la structure « chef de file ».

C. INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les demandes de labellisation et les demandes d'aides financières sont examinées par un comité consultatif de labellisation et de financement constitué de représentants de :

- La Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) Hauts-de-France
- La Région Hauts-de-France
- Le rectorat de l'Académie d'Amiens
- Le rectorat de l'Académie de Lille
- L'association Ombelliscience, en charge de la coordination régionale

L'ambassadeur de la Fête de la science 2021 en Hauts-de-France est invité à participer à ce comité.

Ce comité se réunit au début du mois de juin 2022. Il a pour objectif de formuler des avis suite à l'instruction des dossiers de candidature par la coordination régionale.

Les décisions concernant les demandes de financement relèvent de la DRARI et de la Région Hauts-de-France.

Les notifications concernant la labellisation des projets sont envoyées mi-juin aux porteurs de projets par l'association Ombelliscience.

Les notifications concernant le financement des projets sont envoyées fin juin par la DRARI Hauts-de-France.

D. CRITERES DE LABELLISATION

Afin d'intégrer la programmation régionale de la Fête de la science, les projets ou actions proposés devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre **accessible gratuitement** pour tous les publics.
- Se dérouler en région **Hauts-de-France** et trouver une **forme d'expression publique** pendant les dates de la Fête de la science **entre le vendredi 7 et le lundi 17 octobre 2022 inclus**.
- Mobiliser des **acteurs de la recherche scientifique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens)** et s'inscrire dans des démarches partenariales.
- Proposer un **éclairage sur des enjeux sociétaux** relatifs aux avancées de la connaissance scientifique et de l'innovation technologique en lien avec la thématique choisie pour la fête de la science 2022.
- Etre en capacité de **définir des publics cibles** et d'indiquer les moyens mis en œuvre pour les **mobiliser et les faire participer**. Proposer un projet qui s'adresse à un **public extérieur à sa structure. Les événements « portes ouvertes » sont à exclure**.
- Utiliser une **forme et une qualité de médiation** adaptées pour permettre aux publics ciblés de s'approprier les thématiques abordées.
- Apporter une garantie sur la **qualité des contenus** et faire état de la **diversité des points de vue lorsque le sujet abordé est l'objet de controverses scientifiques**.

E. CRITERES D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

Afin de favoriser **l'émergence de nouvelles initiatives et de favoriser les interactions entre acteurs**, la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France soutiendront des projets répondant-aux orientations stratégiques traduites par les critères d'évaluation suivants :

- Mise en place de partenariats structurants : la qualité, la complémentarité et les degrés d'implication du partenariat seront pris en compte. La proposition d'actions itinérantes sur plusieurs sites et/ou la couverture d'un territoire s'appuyant sur l'intervention de plusieurs partenaires seront appréciées.
- Soutien de l'intégration de la science par la **présence de scientifiques durant l'événement** (enseignant-chercheur, chercheur, doctorant, post-doctorant...).
- Implication territoriale, nouveaux entrants et propositions d'actions dans des zones dites **« zones blanches »** où la science est plus difficile à rencontrer par les publics.
- Qualité de la médiation scientifique par rapport au(x) public(s) ciblé(s). Une attention particulière sera portée aux projets en lien avec la thématique nationale et proposant la mise en œuvre de médiations innovantes.
- Prolongements possibles du projet, notamment à des fins pédagogiques.

Les règles de financement :

- Le montant de l'enveloppe globale dédiée à cet appel à projets 2022 n'est pas encore connu.
- **Cette année, l'aide financière a vocation à accompagner prioritairement des projets partenariaux permettant notamment une meilleure couverture du territoire.** Exemples :

actions itinérantes, parcours scientifiques, partage d'un atelier itinérant, proposition d'une action conjointe permettant de créer du liant entre plusieurs porteurs d'un même territoire ou sur une même thématique (quizz, géo-catching, ...).

- Le financement accordé ne pourra pas excéder 50% du coût complet total du projet et ne pourra pas être inférieur à un montant de 1 000€.
- Dans le cas des projets partenariaux, un dossier unique sera déposé par un porteur principal auquel sera versée l'intégralité de la subvention. Le dossier devra faire état des différentes actions et partenaires.
- Toutes les subventions accordées feront l'objet d'un bilan de la manifestation et d'un bilan financier : les montants non dépensés devront être remboursés.

Les coûts éligibles :

- Achats (matériels, fournitures, consommables)
- Location de services (exposition, spectacle, malles, kits,...)
- Communication, publication, impression (guide de visite, supports de communication liés au projet)
- Frais de missions (transports, hébergement et repas des intervenants)
- Frais de déplacements (itinérance des ateliers et expositions, transport de publics cibles).

Les coûts non éligibles :

- Salaires et charges des personnels
- Frais de fonctionnement de la structure ou de l'établissement
- Dépenses liées à l'activité habituelle de la structure.

F. CALENDRIER PREVISIONNEL 2022

1er mars : Publication de l'appel à projets

27 avril : Date limite de dépôt des dossiers de candidature et d'inscription des projets sur le site www.fetedelascience.fr

Début juin : réunion du Comité consultatif de labellisation et de financement

Mi-juin : Envoi des notifications aux porteurs de projets

Fin septembre : Envoi des questionnaires d'évaluation aux porteurs de projet

Du 7 au 17 octobre 2022 : Fête de la Science en France métropolitaine

Fin octobre 2022 : retour des questionnaires d'évaluation par les porteurs de projets

Mi-janvier 2023 : Réunion des porteurs de projets en Hauts-de-France – Bilan et perspectives

Pour tout renseignement concernant le dépôt de vos projets :

Nicolas Brazier – coordinateur – fetedelascience@ombelliscience.fr – 03 65 80 14 41

Pour tout renseignement concernant la communication, les médias et la presse :

Aurélié Fouré – chargée de communication – foure@ombelliscience.fr – 03 65 80 14 41